EDc3
-24479a
Cesc
Fic
22622

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR M. LE COMTE DE MIRABEAU,

Dans la Séance du vendredi 26 Novembre, sur le Projet de BANQUE NATIONALE, *présenté par le premier Ministre des Finances.*

Imprimé par ordre de l'ASSEMBLÉE NATIONALE.

MESSIEURS,

LORSQUE sur un établissement aussi important que la Caisse d'escompte, on s'est expliqué comme je l'ai fait dans deux Motions ; lorsque l'une et l'autre de ces motions offre des résultats infiniment graves et entiérement décisifs, sur-tout pour un peuple dont les Représentans ont, en son nom, juré foi et loyauté aux créanciers publics ; lorsqu'on n'a été contredit que par de misérables libelles, ou des éloges absurdes, si ce n'est perfides, des opérations de la Caisse d'escompte ; lorsqu'enfin une fatale expérience manifeste mieux tous les jours, combien sont coupables les moyens extérieurs par lesquels mes représentations ont été jusqu'ici rendues inutiles, il ne reste peut-être qu'à garder le silence, et je l'avois résolu.

Mais le plan qu'on nous apporte s'adapte si peu à nos besoins ; les dispositions qu'il renferme sont

THE NEWBERRY LIBRARY

si contraires à son but ; l'effroi qu'il inspire à ceux-là mêmes qu'il veut sauver, est un phénomene si nouveau ; les deux classes d'hommes que l'on s'attend si peu à rencontrer dans les mêmes principes les agioteurs et les propriétaires, les financiers et les citoyens, le repoussent tellement à l'envi, qu'il importe avant tout de fixer les principes, et de chercher au milieu des passions et des alarmes, l'immuable vérité.

Je me propose de démontrer, non-seulement les dangers d'une opération qui n'a aucun vrai partisan, mais la futilité de cette objection bannale dont on harcelle depuis quelques jours les esprits timides, ou les hommes peu instruits. SI L'ON NE RELEVE PAS LA CAISSE D'ESCOMPTE, ON N'A RIEN A METTRE A LA PLACE.

M. Necker est venu nous déclarer que les finances de l'Etat ont un besoin pressant de 170 millions. Il nous annonce que les objets sur lesquels le Trésor Royal peut les assigner d'après nos décrets, sont assujettis à une rentrée lente et incertaine ; qu'il faut, par conséquent, user de quelque moyen extraordinaire, qui mette incessamment dans ses mains la représentation de ces 170 millions.

Voilà, si nous en croyons le Ministre, ce qui nous commande impérieusement de transformer la Caisse d'escompte en une Banque nationale, et d'accorder la garantie de la Nation aux transactions que cette Banque sera destinée à consommer.

Cependant, si nous trouvions convenable de créer une Banque nationale, pourrions-nous faire un choix plus imprudent, plus contradictoire

avec nos plus beaux décrets, moins propre à déterminer la confiance publique, qu'en fondant cette Banque sur la Caisse d'escompte ?

Et quel don la Caisse d'escompte offre-t-elle en échange des sacrifices immenses qu'on nous demande pour elle ?... Aucun.... Nous avons besoin de numéraire et de crédit : pour que la Caisse puisse nous aider dans l'un ou l'autre de ces besoins, il faut que le crédit de la Nation fasse pour la Banque, ce qu'il a paru au Ministre que la Nation ne pourroit pas faire pour elle-même.

Oui, Messieurs ; par le contrat que M. Necker nous propose de passer avec la Caisse d'escompte, la ressource que la Banque nous offriroit porte toute entiere sur une supposition qui détruit nécessairement celle dont le Ministre a fait la base de son Mémoire. Si la Nation ne méritoit pas encore aujourd'hui un très-grand crédit, nulle espece de succès ne pourroit accompagner les mesures que ce Mémoire développe.

En effet, M. Necker nous propose, pour suppléer à la lenteur des recettes sur lesquels le Trésor Royal a compté, de lui faire prêter par la Banque nationale 170 millions en billets de Banque. Mais quelle sera la contre-valeur de ces billets ? où se trouveront les fonds représentatifs de cette somme ?

1°. Vous créerez *un Receveur extraordinaire.*

2°. Vous ferez verser dans la Caisse les fonds qui proviendront (p. 21. *in*-8°.) *soit de la contribution patriotique, soit des biens-fonds du Domaine Royal et du Clergé, dont la revente seroit*

déterminée, soit enfin de la partie des droits attachés à ces deux propriétés, et dont l'aliénation et le rachat seroient pareillement prescrits.

3° Le Trésor Royal fourniroit sur ces objets, des rescriptions en échange des 170 millions de billets.

4°. Elles seroient livrées *à raison de dix millions par mois, à commencer de Janvier* 1791, *jusqu'en Mai* 1792 (p. 21. *in*-8°.)

Et quel seroit, dans la circulation, le passeport de ces billets de Banque, le motif de la confiance que la Capitale et les Provinces pourroient placer dans l'usage de ce papier? --- Le crédit de la Nation. --- *Un décret spécial de votre part, sanctionné par le Roi, la rendroit caution de ces billets. Ils seroient revêtus d'un timbre aux armes de France, ayant pour légende ces mots :* GARANTIE NATIONALE.

Respirons, Messieurs : --- tout n'est pas perdu : M. Necker n'a pas désespéré du crédit de la France. --- Vous le voyez; dans treize mois le nouveau *Receveur extraordinaire* sera en état, par les divers objets que vous assignerez à sa caisse, d'acquitter de mois en mois, les rescriptions que le Trésor Royal aura fournies sur lui à la Banque nationale, en échange des 170 millions qu'elle lui aura livrés en billets.

C'est donc NOUS, qui NOUS confierons à NOUS-MÊMES les soi-disant billets. Uniquement fondée sur notre crédit, la Banque daignera nous rendre *le service essentiel* de nous prêter sur le nantissement de NOS RESCRIPTIONS, les mêmes billets

auxquels NOTRE TIMBRE aura donné la vie et le mouvement.

Nous érigerons donc en Banque nationale PRIVILÉGIÉE, une Caisse d'escompte que quatre Arrêts de surséance ont irrévocablement flétrie ; nous garantirons ses engagemens (et je montrerai bientôt jusqu'où va cette garantie) ; nous laisserons étendre sur le Royaume entier ses racines parasites et voraces. Nous avons aboli les privileges, et nous en créérons un en sa faveur, du genre le moins nécessaire. Nous lui livrerons nos recettes, notre commerce, notre industrie, notre argent, nos dépôts judiciaires, notre crédit public et particulier ; --- nous ferons plus encore, tant nous craindrons de ne pas être assez généreux : nous avons partagé le Royaume en quatre-vingt Départemens, nous les vivifions par le régime le plus sage et le plus fécond que l'esprit humain ait pu concevoir (les Assemblées provinciales) ; mais, comme si l'argent et le crédit n'étoient pas nécessaires par-tout à l'industrie, nous rendrons impossibles à chaque Province les secours d'une Banque locale qui soit, avec son commerce ou ses manufactures, dans un rapport aussi immédiat que son administration. Car enfin, Messieurs, le privilege de la nouvelle Banque, fût-il limité à la Capitale (ce qu'on ne nous dit pas), quelle Banque particuliere subsisteroit ou tenteroit de s'établir à côté de celle qui verseroit dans la circulation, des billets garantis par la société entiere.

Tels sont les points de vue généraux sous lesquels se présente le contrat que M. Necker nous propose de passer avec la Caisse d'escompte.

Et quelle urgente nécessité nous entraîne donc à de telles résolutions ? Je le répete : la nécessité d'attendre une année pour commencer à percevoir cent soixante-dix millions, dont la recette sera complétée dix-sept mois après.

Représentons-nous, Messieurs, un Prince ennemi nous dictant ces mêmes lois, et se croyant sûr de nous y soumettre, parce que, faute de 170 millions, nous ne pouvons pas mettre en mouvement nos armées. Avec quel méprisant sourire nous repousserions ce lâche traité, et néanmoins nous épargnerions du sang en l'acceptant.?

Graces au ciel, la caisse d'escompte ne nous obligera pas à en répandre : nous pouvons lui résister à moins de frais ; nous n'avons à combattre que de vains fantômes, que de frêles sophismes ; car, n'oubliez pas, Messieurs, que la Banque proposée porte sur notre crédit, et notre crédit sur des recettes désignées ; ensorte que si l'opinion publique n'embrassoit pas ces espérances comme des réalités, la caisse d'escompte n'y suppléeroit point, et cet échaffaudage s'écrouleroit de lui-même.

Osons, Messieurs, osons sentir enfin, que notre Nation peut s'élever jusqu'à se passer, dans l'usage de son crédit, d'inutiles intermédiaires. Osons croire que toute économie qui provient de la vente qu'on nous fait de ce que nous donnons, n'est qu'un secret d'empyrique. Osons nous persuader que quelque bon marché qu'on nous fasse des ressources que nous créons pour ceux qui nous les vendent, nous pouvons prétendre à des expédiens préférables, et conserver à nos Provinces, à tous

les sujets de l'Empire, des facultés inappréciables dans le système d'une libre concurrence.

Quel sera le fruit de ce facile courage? De vaines inquiétudes sur la nécessité d'exalter la Caisse d'escompte, se dissiperont. La question que vous avez à décider se présentera sous son vrai point de vue; vous reconnoîtrez dès ce moment, que notre pénurie, notre discrédit actuels, ne justifieroient pas ces arrangemens que le Ministre ne nous propose qu'avec une extrême défiance.

Il se plaignoit, naguere, de nos amendemens à ses projets d'emprunts, et maintenant il nous conjure *d'examiner*, *d'approfondir par nous-mêmes* l'importante question qui fait l'objet de son Mémoire.

Rapprochons ce langage de cette longue conspiration des Administrateurs de la Caisse d'escompte pour en étendre le domaine, et de la position critique où, jusqu'à ce jour, ils ont réussi trop souvent à mettre le Ministere des Finances: peut-être verrons-nous qu'il s'agit bien moins d'ériger une Banque Nationale, que de tentatives exigées et promises, pour obtenir de nous, s'il étoit possible, des concessions que le Ministre craindroit d'avoir à se reprocher.

Et quelle réflexion fait-il lui-même sur le contrat qu'il nous propose? Ce *moyen*, nous dit-il (*p.* 48.), *s'écarte des principes généraux d'administration*, principes, ajoute-t-il, *dont l'observation sévere m'a seule attaché*, JUSQU'A PRÉSENT, *au maniement des affaires publiques.*

Disc. de M. de Mirabeau. Caisse d'Esc.

Sommes-nous donc réduits à cette honteuse nécessité ? Au moment même où nous nous occupons à restaurer l'Empire, *faut-il s'écarter des principes généraux d'administration ?*

M. Necker nous déclare (p. 48.) qu'il *n'accepteroit point que nous nous en rapportassions à lui par un sentiment de confiance....* Eh bien ! si nous n'acceptons pas de confiance, il faut donc voir si nous pouvons accepter de principes et d'honneur; il faut donc examiner scrupuleusement si la demande qu'on nous fait du manteau National, pour couvrir la nudité de la Caisse d'Escompte, n'est pas une surprise faite à la bonne foi du Ministre, un calcul impolitique autant qu'immoral, dont on lui a déguisé la marche et les conséquences; une aggravation terrible de la décadence générale, pour des intérêts obscurs, faussement présentés jusqu'ici comme des mouvemens de patriotisme.

Entrons dans de plus grands détails.

Qu'est-ce qui fait le crédit des billets de banque? La certitude qu'ils seront payés en argent, à présentation; toute autre doctrine est trompeuse. Le public laisse aux banques le soin de leurs combinaisons; et, en cela, il est très-sage. S'il ralentissoit ses besoins par égard pour les fautes ou les convenances des banques; si l'on vouloit qu'il modifiât ses demandes d'après les calculs sur lesquels le *bénéfice des banques* est fondé, on le meneroit où il ne veut pas aller, où il ne faut pas qu'il aille : il lui importe de ne pas confondre son intérêt avec celui de quelques particuliers.

Si la banque d'Angleterre a eu des momens de crise, elle a su les cacher; jamais elle n'ap-

pella l'autorité à son secours pour en obtenir des délais ; jamais elle ne s'est tachée par des arrêts de surséance.

Pour que nous puissions retirer quelqu'avantage réel des billets que la Banque Nationale nous prêteroit sous notre timbre, il faudroit évidemment qu'elle pût attacher à ces billets l'opinion, QU'ILS SERONT PAYÉS A PRÉSENTATION. Est-ce là ce que le Ministre nous promet ?

Non. Son Mémoire ne fixe aucune époque où *les payemens en argent et à bureau ouvert pourroient être rétablis.*

Il faudroit donc que l'Assemblée Nationale fît l'une de ces deux choses.

Ou qu'elle prolongeât indéfiniment l'arrêt de surséance. — Je vous le demande, Messieurs, oserez-vous prononcer un semblable décret ?

Ou qu'elle déclarât que les billets de la Banque seroient payables A SA VOLONTÉ, et non à celle du porteur. Ici revient cette question : POUR METTRE DANS LA CIRCULATION DE SEMBLABLES BILLETS, EST-IL BESOIN D'UNE BANQUE NATIONALE ?

Je vois bien que le Ministre espere qu'un moment viendra où les billets de Banque pourroient être payés à bureau ouvert ; mais ce n'est qu'un espoir vague. Que d'efforts ne fait-il pas pour s'inspirer une confiance que sa raison combat encore ! Examinons toutefois ce que nous pouvons espérer.

M. Necker fixe à 70 millions le numéraire effectif, dont la présence dans les caisses de la banque suffiroit pour établir *les payemens à bureau ouvert*, de 240 millions de billets. Mais cette proportion qui représente peut-être, dans des temps

calmes, la situation moyenne d'une banque parfaitement accréditée, peut-elle garantir une banque sans principes, une Banque qui a d'excellens statuts et qui les a tous violés; une banque qui se réfugie encore dans le plus dangereux et le plus destructeur des moyens, celui de nous vanter comme une preuve de patriotisme l'abandon de la foi publique ; une banque enfin dont l'unique loi a été jusqu'ici de tout assujettir à ses convenances ?

Non, Messieurs, nous ne sommes plus au temps des miracles politiques, et celui-ci s'accompliroit d'autant moins, que le véritable état de la caisse est dans la plus profonde obscurité.

Ainsi, sans *mauvaise intention*, sans encourir le reproche *d'aucune manœuvre à dessein d'embarrasser la banque*, le public pourroit, par de justes motifs, sonder les forces effectives de la caisse. Au moment où, munie de nouveaux fonds fastueusement annoncés, elle ouvriroit ses bureaux, chacun s'empresseroit à réaliser ses billets.

On répond à cette objection embarrassante, que le public sera retenu par la garantie nationale.-Mais songez donc, Messieurs, qu'il ne s'agit pas ici d'une confiance relative à la solidité générale de la Banque, mais d'une certitude sur ce point d'administration.-- LORSQU'ON AURA BESOIN D'ARGENT EFFECTIF, EN AURA-T-ON A L'HEURE MÊME ? Or, que fait à cet égard la garantie nationale ?

Tel est donc le discrédit où l'ambition de la Caisse l'a jetée, que ce fonds de 70 millions ne suffit pas aujourd'hui pour fournir aux demandes, lorsqu'elle voudra payer ses billets à présentation.

Mais ce n'est pas tout. Ces 70 millions en especes effectives, la Caisse d'Escompte ne les a point ; il faut, pour lui en assurer seulement 50, créer 12500 actions nouvelles à 4000 liv. Qui les achetera ? Les anciennes Actions sont à 3600 liv. Beaucoup d'autres effets, déja garantis par notre honneur et notre loyauté, offrent la perspective de bénéfices plus considérables.

Examinons les expédiens du Ministre pour associer de nouveaux Actionnaires, à un état de choses qu'ils ne connoissent pas.

Il propose 1°. de morceler les actions, c'est-à-dire, de multiplier les alimens de l'agiotage. Or, de tous les passe-temps d'une Nation, c'est-là le plus dispendieux. Nous devons donc en économes sages, mettre en ligne de compte cette dépense, quand nous évaluons le bas intérêt auquel la banque nationale nous prêtera les secours que nous lui donnerons.

2°. Il demande que, non contens de garantir les opérations de la banque nationale, nous assurions encore six pour cent d'intérêt à ses Actionnaires. Six pour cent ! c'est peu pour des agioteurs, c'est beaucoup pour la Nation. Mais voulez-vous connoître la conséquence nécessaire de cet encouragement ? Il enhardira les opérations de la banque (LESQUELLES JAMAIS NE DOIVENT ÊTRE HARDIES). En effet, quelle fera son pis-aller ? de nous demander annuellement neuf millions, ou le supplément de neuf millions, pour l'intérêt à six pour cent, de trente-sept mille cinq cens actions ; car enfin le fonds de la banque pourroit être altéré ou perdu, que la Nation ne seroit pas

quitte envers les Actionnaires. Autre dépense à mettre en ligne de compte pour évaluer le bas intérêt auquel la banque nationale nous prêtera les secours que nous lui donnerons.

3°. Le Ministre propose que dès le premier de Janvier prochain, les 12500 actions nouvelles, quoique non encore levées, participent au profit de la banque (c'est-à-dire qu'elles moissonnent là où elles n'auront pas encore semé). Or, cela revient précisément à prendre dans la poche des anciens Actionnaires; conséquemment à dépriser les anciennes actions; conséquemment à rendre le débit des nouvelles encore plus difficile; conséquemment à multiplier les marches et contre-marches de l'armée des agioteurs; conséquemment à conserver le foyer de l'usure; conséquemment à multiplier les pertes nationales, bien foiblement compensées par 170 millions de *nos* billets que la banque nous prêtera à trois pour cent.

Le Ministre nous dit, il est vrai, que le produit des nouvelles actions formant le fonds mort de la banque nationale (pag. 32.), *cette disposition ne causera aucun préjudice aux anciennes actions.*

Mais le Ministre se trompe en appellant, *un fonds mort*, le principe sans lequel les billets banque seroient sans vie, et mon observation reste dans toute sa force.

4°. Le Ministre propose, pour soulever ces 12500 actions, d'ouvrir une souscription qui n'auroit d'effet qu'autant qu'elle seroit remplie. Il ne faut pour cela, dit-il (pag. 33.), *que bien choisir le moment.* M. Necker ignore-t-il donc que l'arêne

de la bourse à bien changé ? elle n'est plus comme au temps où il croyoit qu'un Administrateur des Finances pouvoit y descendre, pour diriger les mouvemens du crédit. S'il est des agioteurs de bonne-foi, que le Ministre les interroge ; ils lui diront combien le seul projet d'une souscription en rend *le moment difficile à choisir*.

Le mémoire propose encore de faire crédit du capital des actions nouvelles, pourvu que les acquéreurs s'engagent à les payer en especes dès la premiere réquisition. On a souvent essayé de fondre de cette maniere le numéraire effectif, nécessaire aux banques ; elle n'a jamais réussi. Il faut, pour former ce payement, pouvoir faire vendre les actions, et cette opération est contraire au crédit de la banque. Ce moyen exposeroit encore à des manœuvres d'agioteurs, dirigées contre son numéraire, pour faire baisser le prix des actions.

Enfin, une derniere ressource pour déterminer les spéculateurs à tenter fortune sur les nouvelles actions, seroit de leur abandonner des primes ; c'est encore là un moyen de maintenir bas le prix des anciennes actions, et il faudroit au contraire l'élever. Cette création d'actions nouvelles est donc tout à la fois incertaine dans son succès, et ruineuse dans ses conséquences.

Que de pénibles efforts, que de moyens incertains et contradictoires, pour donner à la Caisse d'Escompte une nouvelle existence, pour rajeunir une vierge flétrie et décriée, pour l'unir indissolublement avec nos Provinces, avec nos Villes, qui ne la connoissent que par une réputation peu faite pour préparer une telle union !

Je n'examine pas, Messieurs, si cet acte important est en notre pouvoir, ou si nous devons nous le permettre, sans consulter du moins toutes les villes du Royaume; mais j'ose répondre pour elles, et répudier en leur nom cette alliance.

Elles nous demanderoient ce que nous avons voulu favoriser, ou la dette publique, ou le commerce.

Si c'est la dette publique, elles nous diroient; « qu'une Administration exclusive de tout autre objet, et indépendante des Ministres, est enfin devenue absolument nécessaire, pour que cet incommode fardeau tende invariablement à diminuer. »

Elles nous diroient « que cette administration est la seule qui puisse mériter leur confiance, parce que d'elle seule peut sortir cette suite indéfinie de mesures utiles, de procédés salutaires que les circonstances feront naître successivement; parce que rien ne la distrayant de son objet, elle y appliqueroit toutes ses forces physiques et morales; parce que la surveillance nationale ne permettroit pas que l'on y troublât, un instant, l'ordre et la régularité, sauve-gardes sans lesquelles les débiteurs embarrassés succombent enfin, quelles que soient leurs richesses. A ce prix seulement, les Villes et les Provinces peuvent espérer le retour de leurs sacrifices, et les supporter sans inquiétude et sans murmure. »

Elles nous diroient « que des billets de crédit sortis du sein d'une Caisse nationale uniquement appropriée au service de la dette, et constituée d'après des principes aussi simples que son but,

sont l'institution la plus propre à ramener la confiance. Elles nous diroient « que ces billets faits avec discernement, et hypothéqués sur des propriétés disponibles, auroient, dans les Provinces, un crédit d'autant plus grand, que leur remboursement pourroit se lier à des dispositions locales, dont un établissement particulier et cisconscrit dans son objet, est seul susceptible. »

S'agit-il de favoriser le commerce ? Les Villes et les Provinces nous demanderoient « pourquoi nous voulons les enchaîner éternellement à la Capitale, par une Banque privilégiée, par une Banque placée au milieu de toutes les corruptions ? Que leur répondrions-nous pour justifier l'empire de cette Banque, pour leur en garantir l'heureuse influence sur tout le Royaume ? Leur montrerions-nous, comme dans la Métropole Angloise, une République d'utiles négocians instruits à peser les vrais intérêts du commerce, à les garantir de toute concurrence dangereuse ? La Seine réunit-elle à Paris, comme la Tamise à Londres, ses négocians, par un vaste entrepôt d'où les productions du globe puissent se distribuer dans toutes ses parties ? Vanterions-nous aux Provinces les cris de la Bourse ; ces agitations perpétuelles que tant de honteuses passions entretiennent, et que nous avons encore la folie de considérer comme le thermometre du crédit national ?

« Quoi ? nous diroient nos Commettans, vous voulez que la Nation se rende solidaire pour les engagemens d'une Banque assise au centre de l'agiotage ? avez-vous donc mesuré l'étendue de

cette garantie que le Ministre vous propose de décréter ? »

« Il réduit à 240 millons les billets qui seroient timbrés ; et pour vous montrer que l'État ne courroit aucun risque par cette garantie, il réunit aux 70 millions que la Caisse lui a prêtés en 1787, *l'avance de 170 millions que la Banque nationale* lui feroit encore *contre des assignations ou des rescriptions sur les deniers publics.* (p. 17.) »

« Mais ces avances seront éternelles, ou elles ne le seront pas. »

« Le Ministre prétend-il qu'elles soient éternelles ? nous demandons alors, non seulement s'il convient à la Nation de contracter de tels engagemens, mais encore, s'ils n'entraînent pas les conséquences les plus effrayantes ? Car enfin, la Banque nationale auroit la liberté *de négocier les rescriptions qui lui seroient délivrées par le Gouvernement ; et le préjudice qui pourroit résulter pour elle de ces opérations momentanées, devroit lui être bonifié par le Trésor public.* (p. 30.) »

« C'est-là une lourde méprise : une telle disposition place, au sein de la Banque nationale, un levain continuel d'agiotage, et même un principe de dilapidation ; et il faut encore ajouter à cette grave erreur l'engagement qu'on feroit prendre à la Nation, d'assurer à jamais aux Actionnaires neuf millions de revenus annuelles pour l'intérêt de leurs actions. »

« Dira-t-on que la Banque nationale ne vendra ces rescriptions que dans le cas où elle voudra diminuer la masse de ses billets de circulation ? Mais, quoi ! lorsque la Banque nationale aura rompu,

rompu, ou pour le Gouvernement et pour le Commerce, ou pour l'agiotage, l'équilibre qu'elle doit maintenir, il faudra que ce soit aux frais de la Nation qu'il se rétablisse ! »

» Les anticipations ont fait, de tout temps, le malheur et la ruine de ce Royaume. Consentirons-nous à les perpétuer, pour assurer à la Banque nationale des profits, ou pour que la Nation ne garantisse pas sans caution 240 millions de billets ? »

» On nous dit que ces anticipations *seront à l'avenir peu coûteuses en comparaison du passé*. Soit ; mais ce n'est pas uniquemont parce que les anticipations sont coûteuses, que l'homme d'Etat doit les prescrire, c'est parce qu'elles fournissent d'incalculables moyens de dissiper et d'abuser. »

» Si notre dette envers la Banque nationale n'est pas éternelle, nous deviendrons alors caution, sans aucune sûreté, et toujours obligés à garantir neuf millions de rente aux Actionnaires. »

» D'ailleurs, connoît-on quelque banque dont le nombre de billets soit limité, ou n'ait pas franchi ses limites ? Et si l'on veut que la Banque nationale répande les siens dans tout le Royaume, si l'on veut que par-tout elle se présente pour animer nos ressources productives, la tiendra-t-on limitée à 240 millions de billets ? Cette disposition est-elle compatible avec les fonctions qu'on lui assigne ? ou bien faudra-t-il qu'elle ait des billets politiques et commerçiaux, qu'elle fabrique du papier forcé et du papier de confiance, qu'elle soit Banque nationale pour les uns, et Banque privée pour les autres ?

Que répondrons-nous, Messieurs, à cette présente logique ? dirons-nous que les statuts de la

Caisse d'Escompte seront perfectionnés ? Eh ! je vous le répete, on n'en fera pas de plus sages ; vous serez étonnés des leçons de prudence qu'ils renferment ; tout y est prévu, et les embarras du Gouvernement, et les crises politiques du Royaume ; c'est en les violant article par article, ligne à ligne, mot à mot, que la Caisse d'Escompte prétend nous avoir rendu des services essentiels, comme si ce qui faisoit sa sûreté, ne contribuoit pas à la nôtre ! comme si ces services exigeoient la violation d'un régime destiné spécialement à fonder la confiance ! comme s'il y avoit de la générosité à répandre des billets, à les prêter même, lorsqu'on se dispense de les payer !

Croirons-nous rassurer nos Provinces, en donnant à la banque nationale vingt-quatre Administrateurs ? Mais dans toute entreprise qui repose sur des actions, plus les Administrateurs sont nombreux, moins les vues sont uniformes. Voilà donc encore une fausse précaution. Le public n'a pas besoin d'Administrateurs actionnaires, mais de surveillans pour son propre intérêt.

Ce système d'Administration est loin de celui la Banque de Londres. Deux Gouverneurs à vie sont dépositaires de son inviolable secret. Voyez, Messieurs, ce qu'exigent les Banques que l'on veut lier tout-à-la-fois aux affaires de la politique et à celles du commerce. Ce secret, si critique et cependant si nécessaire à toute Banque politique et commerciale, l'administreriez-vous ?

Eh bien ! nous dira-t-on, laisserez-vous donc périr la Caisse d'Escompte, *malgré son intime connexité avec les Finances et les Affaires publiques ; malgré le souvenir des services qu'on en a tirés ?*

Certes, cette ironie est trop longue et trop déplacée. Ah ! cessez de parler de ses services ? C'est par eux que notre foi publique a été violée ; c'est par eux que notre crédit, perdu au dehors, nous laisse en proie à toutes les attaques, ou de la concurrence étrangere, ou de cette industrie plus fatale, qui méconnoît tout esprit public ; c'est par ces prétendus services que toutes nos affaires d'argent sont bouleversées ; c'est par eux que nos changes, depuis que je vous en ai prédit la continuelle dégradation, s'altérent chaque jour à un degré que personne n'eût osé prévoir ! Et cependant l'on ne doute pas maintenant que nous ne voulions acquitter notre dette. Non, ne parlez pas de ces services ; ils sont autant de pieges tendus au Ministre des Finances, qui, de son aveu, se voit entraîné hors de ses propres principes.

C'est par eux encore que l'on cherche à séduire les hommes inattentifs. Ecoutez les partisans de la Caisse d'escompte : on lui doit l'Assemblée nationale ; on lui doit ces travaux ; on lui doit la réunion des Ordres, la déroute de l'aristocratie, les biens du Clergé ; en un mot, tout ce dont l'esprit de liberté se glorifie.

Les insensés ! Nous sommes libres parce qu'on n'a pas sçu sacrifier quelques millions quand ils étoient nécessaires pour éviter la honte des Arrêts de surséance ! (Et combien ne coûte pas cette imprudente parcimonie !) Nous sommes libres parce qu'on a prêté au Gouvernement des billets, qu'on ne payoit pas ! Nous sommes libres parce que les Actionnaires de la Caisse d'escompte ont craint d'altérer leur dividende ! Nous semmes libres,

parce qu'un établissement dont le premier devoir seroit d'influer sur les changes, n'en a pas eu ou l'intelligence, ou le courage? Eh! si le despotisme eût été vainqueur, la Caisse d'escompte ne se prosterneroit-elle pas à ses pieds avec les mêmes titres qu'on ose nous étaler aujourd'hui? M. l'Archevêque de Sens, les Ministres, qui ont, avant lui, puisé dans la Caisse d'escompte, étoient-ils des amis de la liberté? Où trouvoient-ils donc des secours d'argent, sans lesquels on ne fait point de conspiration, ceux qui disposant des troupes, se sont si long-temps efforcés d'intimider la volonté Nationale? Le peuple de Paris, qui a déployé tant de courage, étoit-il soudoyé par la Caisse d'escompte? En supposant que cette Banque étoit l'unique source où pouvoit puiser le Trésor-Royal, n'étoit-ce pas le plus souvent pour soutenir la cause du despotisme aristocratique et ministériel? A quoi a-t-il tenu que le porte-feuille de la Caisse d'escompte ne fût enseveli sous les ruines de la Bastille? Contre qui cette Banque vouloit-elle se mettre en sûreté, quand elle a demandé au Baron de Breteuil un ordre pour que ses fonds pussent y être déposés? Elle comptoit bien plus alors sur la forteresse du despotisme, que sur la valeur des Citoyens. Les Caisses d'escompte sont au service de ceux qui les payent: voilà la vérité; et c'est manquer à cette Assemblée, que de lui parler de reconnoissance pour des services qui sont aux ordres de tout le monde. (1)

(1) Cet alinéa n'a pas été prononcé: je l'intercale ici pour indiquer la facile réponse à M. Dupont qui a voulu toucher l'Assemblée en faveur de la Caisse d'Escompte en lui attribuant la révolution.

Songeons, Messieurs, aux Provinces; la Capitale, les créanciers de l'Etat en ont besoin; comme, à leur tour, les Provinces ont besoin et de la Capitale et des créanciers de l'Etat. Une Caisse Nationale, telle qu'elle a été proposée, réunira tous les intérêts. Une fois résolue, vingt-quatre heures ne s'écouleront pas sans qu'elle nous donne un plan sage, adapté à la nature des choses, exempt de fâcheuses conséquences, et tout au moins propre à ramener promptement le crédit.

La Caisse d'Escompte est créanciere de l'Etat; nous payerons sa créance comme toutes les autres. Si elle ne se mêle pas de nos arrangemens, ils n'en seront que plus solides; ils amélioreront son sort bien mieux que ne le feroit son inutile métamorphose; tandis que si la Caisse d'Escompte intervient encore dans nos Finances, ne pouvant nous aider que par des propriétés semblables à celles des autres créanciers, on se défiera de ses vues, on la considérera comme maîtresse de se payer par ses mains, à l'aide du maniement des propriétés de tous.

Loin de détruire la Caisse d'Escompte, la Caisse Nationale lui rendra la vie; elle créera des valeurs que la banque Nationale, fondée sur la Caisse d'Escompte, ne créeroit point; des valeurs plus rapprochées du numéraire effectif, que ne peuvent l'être des billets qui ne nous laissent d'alternative que de prolonger les arrêts de surséances, d'en implorer bientôt le renouvellement, ou de succomber.

Non, Messieurs, si la Caisse d'Escompte ne renferme pas dans son sein un mal qu'on ne gué-

riroit pas, en l'entrelaçant de plus en plus à nos finances, elle ne périra point.

Les secours pour le Commerce, les affaires d'argent entre particuliers, lui resteront. M. Necker en porte les bénéfices à 3,200,000 liv., et les regarde comme susceptibles d'augmentation. N'est-ce donc rien pour une Compagnie de Finance que trois millions de rente ? Faut-il abandonner pour elle de plus grandes vues ? Le bien de l'Etat exige-t-il qu'on lui donne des affaires à proportion d'un nombre quelconque d'actions, ou qu'on l'oblige à proportionner ses actions à ses affaires ? Qu'elle renonce à cette volonté impérieuse de vouloir tout forcer ; qu'elle se soumette aux circonstances. C'est à ceux dont elle a favorisé les entreprises à contribuer maintenant, par leurs secours, à la remettre au rang des banques accréditées.

Je m'arrête, Messieurs : j'en ai dit assez sur cet intarissable sujet, puisque j'ai prouvé invinciblement que la Caisse d'Escompte, transformée en Banque Nationale, ne peut nous prêter que notre propre crédit ;

Que par conséquent elle nous est inutile.

Que les motifs qui nous détermineroient à cette institution ne sauroient la justifier.

Qu'aucune des dispositions qu'on nous propose ne rétablit, même à une époque éloignée, le payement immédiat des billets à bureau ouvert.

Que la garantie nationale a des conséquences qui nous font un devoir de nous y refuser.

Qu'une telle garantie ne peut s'accorder que

pour des opérations parfaitement déterminées ; dont tous les futurs contingens soient entiérement connus et limités.

Que le privilege exclusif accordé à une banque, violeroit tous nos principes ; et qu'il détruiroit dans une partie essentielle le bienfait des Assemblées Provinciales.

Que le Commerce des Provinces et leur industrie ne pourroient recevoir aucun avantage d'une banque établie dans la Capitale.

Qu'en nous refusant aux demandes du Ministre nous ne détruisons pas la Caisse d'Escompte, dont la ruine ne peut venir que d'un vice intérieur et caché.

Que si ce vice n'existe point, les secours de la Caisse d'Escompte seront rendus au Commerce, et aux affaires entre les particuliers.

Que l'établissement de la Caisse nationale est plus salutaire pour la Caisse d'Escompte elle-même, que les arrangemens dont le succès paroît douteux au Ministre qui les propose contre ses propres principes.

Je conclus à ce que le Ministre des Finances soit informé que l'Assemblée Nationale attend que le plan général qu'il lui annonce, lui soit communiqué, pour prendre une derniere résolution sur les arrangemens les plus propres à pourvoir aux besoins de l'Etat et à ses engagemens.

Qu'en attendant, elle décrete que les fonds destinés à l'acquittement de la dette publique, et au payement des intérêts, seront séparés des autres dépenses, et soumis à une Administration particuliere, sous la surveillance de la Nation.